Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-078 – VIDEOPROTECTION / FIBRE – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT EN DEPENSES ET EN RECETTES

La Commune a engagé une démarche structurante visant à déployer un réseau de fibre optique et de vidéoprotection sur son territoire. Cette opération vise à renforcer la qualité des services publics, à améliorer la sécurité des espaces communs et de doter la collectivité d'infrastructures numériques modernes, fiables et évolutives.

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, dont les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires, le recours à des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) en dépenses est prévu depuis 2024 et en recettes depuis 2025. Ce mode de gestion permet d'engager dès à présent l'ensemble du programme, tout en répartissant les crédits de paiement au fil des années, en fonction du rythme réel des travaux. L'utilisation des AP/CP garantit ainsi une meilleure visibilité financière.

Les crédits en dépenses de l'AP/CP 2024-7D Fibre et vidéoprotection se répartissent depuis sa dernière actualisation comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL CP
Situation après actualisation	745 898,00 €	10 178,40 €	15 720,00 €	350 000,00 €	210 000,00 €	160 000,00 €	745 898,00 €
CP réalisés	745 898,00 €	10 178,40 €	15 720,00 €	64 137,60 €			90 036,00 €

Les crédits en recettes de l'AP/CP 2025-3R Subvention Fibre et vidéoprotection se répartissent depuis sa dernière actualisation comme suit :

RECETTES	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Situation après actualisation	121 299,00 €	10 000,00 €	81 908,00 €	29 391,00 €	121 299,00 €
CP réalisés	121 299,00 €	10 000,00 €	0,00 €		121 299,00 €

Afin de respecter les crédits inscrits en recettes au BP 2026 et de faciliter le paiement des factures en cours de traitement, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement affectés à l'année 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la Commune ;
VU les crédits inscrits au budget 2026 ;
VU la délibération 2024-031 adoptant la création d'une autorisation de programme en dépenses pour le déploiement de la fibre ;
VU la délibération 2025-005 relative aux demandes de subventions dans le cadre de la première tranche du déploiement d'un système de vidéoprotection et de son réseau d'interconnexion de fibre optique ;
VU la délibération n° 2025-082 du 29 septembre 2025 adoptant l'actualisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) et création l'AP/CP en recettes de la vidéoprotection / fibre ;
VU la délibération n° 2026-003 du 09 février 2026 adoptant l'actualisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en dépenses et en recettes de la vidéoprotection / fibre ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser uniquement l'AP/CP en recettes relative à la vidéoprotection et à la fibre afin de répartir les crédits de paiement comme suit :

2024-7D Fibre et vidéoprotection :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL CP
Situation antérieure	745 898,00 €	10 178,40 €	15 720,00 €	350 000,00 €	210 000,00 €	160 000,00 €	745 898,00 €
Actualisation	Aucun changement						

2025-3R Subvention Fibre et vidéoprotection :

RECETTES	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Situation antérieure	121 299,00 €	10 000,00 €	81 908,00 €	29 391,00 €	121 299,00 €
Actualisation	25 000,00 €		- 31 908,00 €	56 908,00 €	25 000,00 €
Situation après actualisation	146 299,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	86 299,00 €	146 299,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, JC.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

AUTORISE la révision de l'autorisation de programme en recettes et la répartition des crédits afférents pour la vidéoprotection et la fibre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-078

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-11-35.00 (MI270087704)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-078-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vidéoprotection / Fibre - actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement en dépenses et en recettes

Date de décision : 29/05/2026

CERTIFIÉ **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-078.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26** à **13:51**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26** à **14:11**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26** à **14:16**	